

Listing des notifications SPS/OMC diffusées aux DTC au titre de l'Année 2021										
N°	Réf. Notif. SPS	Pays	Intitulée	Date de transmission	Délais de présentation des observations	Diffusion	Concerne le Maroc	Date butoire d'application	Suites	N°
1	N° G/SPS/N/EU/407/add.1 du 5 janvier 2021	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement modifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/1191 concernant des mesures visant à empêcher introduction et propagation au sein de l'Union du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV). Pour des raisons pratiques, les semences qui ont été récoltées avant le 15 août 2020 ne peuvent pas satisfaire à l'exigence selon laquelle leurs plantes mères doivent être produites dans un site de production où l'organisme nuisible spécifié est connu pour ne pas se produire, sur la base d'inspections officielles effectuées au moment opportun pour détecter le ravageur spécifié. Par conséquent, ces semences devraient être exemptées de la condition prévue à l'article 7, paragraphe 1, point a), et de l'exigence visée à l'article 9, paragraphe 1, point a) i), du règlement d'exécution (UE) 2020/1191. Les semences spécifiées originaires de pays tiers doivent être testées à l'aide des méthodes d'échantillonnage et d'essai visées à l'annexe du règlement d'exécution (UE) 2020/1191. Pour tenir compte du fait que certaines semences spécifiées peuvent avoir été testées des mois avant d'être effectivement certifiées pour l'exportation, il est proportionné à partir du 1er avril 2021 d'exiger la réalisation d'essais moléculaires obligatoires et de laisser aux pays tiers le temps de s'adapter à cette exigence.	07/01/2021		DPPAV				1
2	N° G/SPS/N/EU/371/add.1 du 6 janvier 2021	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G / SPS / N / EU / 371 (2 mars 2020) qui a été adoptée en tant que règlement (UE) 2020/1633 de la Commission du 27 octobre 2020 modifiant les annexes II, III, IV et V du règlement (CE) no 396 / 2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus d'azinphos-méthyl, bentazone, diméthomorphe, fludioxonil, flufenoxuron, oxadiazon, phosalone, pyraclostroline, répulsifs: tall oil et téflubenzuron dans ou sur certains produits.	07/01/2021		D CPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 25 mai 2021		2
3	N° G/SPS/N/USA/3218 du 6 Janvier 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la disponibilité de la décision de révision provisoire de l'homologation pour le chlorpyrifos.	07/01/2021	La date limite de présentation des observations est le 5 février 2021	D CPA, DIL				3
4	N° G/SPS/N/USA/3219 du 6 Janvier 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de 2,4-D dans ou sur le son d'agropyre intermédiaire, le fourrage, les céréales, la paille et les graines de sésame.	07/01/2021		D CPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 21 Décembre 2020		4
5	N° G/SPS/N/EU/401/add.1 du 7 janvier 2021	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G / SPS / N / EU / 401 (28 juillet 2020) a été adoptée en tant que règlement d'exécution (UE) 2020/2235 de la Commission du 16 décembre 2020 établissant les règles d'application des règlements (UE) 2016/429 et (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les modèles de certificats zoosanitaires, les modèles de certificats officiels et les modèles de certificats zoosanitaires / officiels, pour l'entrée dans l'Union et les mouvements dans l'Union de lots de certaines catégories d'animaux et marchandises, certification officielle concernant ces certificats et abrogeant le règlement (CE) n ° 599/2004, les règlements d'exécution (UE) n ° 636/2014 et (UE) 2019/628, la directive 98/68 / CE et les décisions 2000/572 / CE, 2003 / 779 / CE et 2007/240 / CE	08/01/2021		D CPA, DPPAV		La date d'entrée en vigueur est le 21 Avril 2021		5
6	N° G/SPS/N/EU/403/add.1 du 7 janvier 2021	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G / SPS / N / EU / 403 (28 juillet 2020) a été adoptée en tant que règlement d'exécution (UE) 2020/2236 de la Commission du 16 décembre 2020 établissant les règles d'application des règlements (UE) 2016/429 et (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les modèles de certificats zoosanitaires pour l'entrée dans l'Union et les mouvements dans l'Union de lots d'animaux aquatiques et de certains produits d'origine animale provenant d'animaux aquatiques, certification officielle concernant ces certificats et abrogeant le règlement (CE) no 1251/2008 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	08/01/2021		D CPA, DPPAV		La date d'entrée en vigueur est le 21 Avril 2021		6
7	N° G/SPS/N/USA/3220 du 6 Janvier 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception de plusieurs dépôts initiaux de pétitions de pesticides demandant l'établissement ou la modification de règlements pour les résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits.	08/01/2021	La date limite de présentation des observations est le 20 janvier 2021	D CPA, DIL				7
8	N° G/SPS/N/USA/3221 du 6 Janvier 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception de plusieurs dépôts initiaux de pétitions de pesticides demandant l'établissement ou la modification de règlements pour les résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits.	08/01/2021	La date limite de présentation des observations est le 22 janvier 2021	D CPA, DIL				8
9	N°G/SPS/N/CAN/1339/add.1 du 5 Janvier 2021	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour l'halauxifène-méthyle.	08/01/2021		D CPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 21 décembre 2020		9
10	N°G/SPS/N/CAN/1340/add.1 du 5 Janvier 2021	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour l'oxathiapiproline.	08/01/2021		D CPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 21 décembre 2020		10
11	N°G/SPS/N/CAN/1344/add.1 du 6 Janvier 2021	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour pour le trinexapac-éthyle.	08/01/2021		D CPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 31 décembre 2020		11

12	N° G/SPS/N/SAU/449 du 6 janvier 2021	Arabie Saoudite	Cette notification concerne l'Autorité saoudienne des aliments et des médicaments (SFDA) qui a publié le projet de règlement technique s'applique aux analogues laitiers, en cours de pasteurisation et de traitement à ultra-haute température (UHT) avec des ingrédients où l'huile de lait est partiellement ou entièrement remplacée par de l'huile végétale.	08/01/2021	La date limite de présentation des observations est le 7 mars 2021	DCPA			12
13	N° G/SPS/N/EU/456 du 12 janvier 2021	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution (UE) 2020/2116 de la Commission du 16 décembre 2020 concernant le renouvellement de l'autorisation du monochlorhydrate de L-histidine monohydrate produit par Escherichia coli ATCC 9637 en tant qu'additif pour l'alimentation des salmonidés et son extension à d'autres poissons à nageoires et abrogeant le règlement (CE) no 244/2007 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).	13/01/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 07 Janvier 2021	13
14	N° G/SPS/N/EU/457 du 12 janvier 2021	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution (UE) 2020/2117 de la Commission du 16 décembre 2020 concernant le renouvellement de l'autorisation de la sélénométhionine produite par Saccharomyces cerevisiae CNCM I-3399 sous la nouvelle dénomination "levure sélénisée Saccharomyces cerevisiae CNCM I-3399" un additif alimentaire pour toutes les espèces animales et abrogeant le règlement (CE) no 900/2009 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	13/01/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 07 Janvier 2021	14
15	N° G/SPS/N/EU/458 du 12 janvier 2021	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution (UE) 2020/2118 de la Commission du 16 décembre 2020 concernant le renouvellement de l'autorisation de Pedicoccus pentosaceus DSM 16244 en tant qu'additif alimentaire pour toutes les espèces animales et abrogeant le règlement (UE) no 514/2010 (Texte avec pertinence pour l'EEE).	13/01/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 07 Janvier 2021	15
16	N° G/SPS/N/EU/459 du 12 janvier 2021	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution (UE) 2020/2120 de la Commission du 16 décembre 2020 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2016/1964 en ce qui concerne l'autorisation d'une préparation de montmorillonite-illite en tant qu'additif alimentaire pour toutes les espèces animales (Texte avec EEE pertinence).	13/01/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 07 Janvier 2021	16
17	N° G/SPS/N/JPN/766/add.1, N° G/SPS/N/JPN/767/add.1, N° G/SPS/N/JPN/770/add.1, N° G/SPS/N/JPN/771/add.1 du 8 janvier 2021	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Mefentrifluconazole, Pydiflumetofen, Oxathiapiprolin, Pyrimidifen.	13/01/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 16 novembre 2020	20
18	N° G/SPS/N/BRA /1860, N° G/SPS/N/BRA /1861, N° G/SPS/N/BRA /1862, N° G/SPS/N/BRA /1863, N° G/SPS/N/BRA /1864, N° G/SPS/N/BRA /1865, N° G/SPS/N/BRA /1866, N° G/SPS/N/BRA /1867, N° G/SPS/N/BRA /1868, N° G/SPS/N/BRA /1869, N° G/SPS/N/BRA /1870, N° G/SPS/N/BRA /1871, N° G/SPS/N/BRA /1872, N° G/SPS/N/BRA /1873, N° G/SPS/N/BRA /1874, N° G/SPS/N/BRA /1875 du 14 Janvier 2021	Brésil	Cette notification concerne le projet de : - la résolution numéro 965 du 1 décembre 2020 - concernant l'ingrédient actif TETRADECANOL de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 966 du 1 décembre 2020 - concernant l'ingrédient actif DODECATRIENILA de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 973 du 15 décembre 2020 - concernant l'ingrédient actif Phosphine de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 974 du 15 décembre 2020 - concernant l'ingrédient actif diflubenzuron de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 975 du 15 décembre 2020 - concernant l'ingrédient actif copper hydroxide de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 976 du 15 décembre 2020 - concernant l'ingrédient actif clothianidin de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 977 du 15 décembre 2020 - concernant l'ingrédient actif thiophanate-méthyl de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 978 du 15 décembre 2020 - concernant l'ingrédient actif cyfluthrin de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 979 du 15 décembre 2020 - concernant l'ingrédient actif cypemethrin de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 980 du 15 décembre 2020 - concernant l'ingrédient actif sulfentrazone de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 981 du 15 décembre 2020 - concernant l'ingrédient actif bixafén de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 982 du 15 décembre 2020 - concernant l'ingrédient actif methomyl de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 983 du 15 décembre 2020 - concernant l'ingrédient actif aminopyralid de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 984 du 15 décembre 2020 - concernant l'ingrédient actif buprofezin de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 985 du 15 décembre 2020 - concernant l'ingrédient actif teflubenzuron de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 986 du 15 décembre 2020 - concernant l'ingrédient actif deltaméthrin de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	15/01/2021	La date limite de présentation des observations est le 20 février 2021	DCPA, DIL			37

19	N°G/SPS/N/COL/321/add.1 du 14 Janvier 2021	Colombie	Cette notification concerne la prolongation de la période de consultation publique internationale du projet de résolution du ministère de la Santé et de la Protection sociale qui met à jour et fixe les limites des critères microbiologiques que doivent respecter les aliments et boissons destinés à la consommation humaine.	15/01/2021	La date limite de présentation des observations est le 1 février 2021	DCPA				38
20	N° G/SPS/N/IND/261 du 14 janvier 2021	Inde	Cette notification concerne le projet de règlement modifiant les normes de sécurité alimentaire et les normes (licences et enregistrement des entreprises du secteur alimentaire), 2020 .	15/01/2021	La date limite pour la présentation des observations est le 15 Mars 2021	DCPA, DPPAV				39
21	N°G/SPS/N/CAN/1365 du 11 janvier 2021	Canada	Cette notification concerne l'Avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de la pectinase issue de l' <i>Aspergillus niger</i> dans les produits de fruits et légumes non normalisés.	15/01/2021	La date limite de présentation des observations est le 22 Mars 2021	DCPA				40
22	N°G/SPS/N/AUS/502/add.5 du 21 décembre 2020	Australie	Cette notification concerne l'Australie qui annonce les actions urgentes de protection contre le khapra beetle.	15/01/2021		DPPAV				41
23	N° G/SPS/N/BRA/1638/add.2 du 18 janvier 2021	Brésil	Cette notification concerne la rectification des annexes II, IV et V de l'Instruction normative numéro 76 du 5 novembre 2020 - préalablement notifiées via G / SPS / N / BRA / 1638 / Add.1 - qui établissent la mise à jour des listes de constituants, limites d'utilisation, l'allégation de santé et l'étiquetage des compléments alimentaires ont été rectifiés. publication de l'instruction normative N ° 76, du 5 novembre 2020 qui prévoit la mise à jour des listes des constituants, des limites d'utilisation, des allégations et de l'étiquetage supplémentaire des compléments alimentaires.	19/01/2021		DCPA				42
24	N° G/SPS/N/BRA /1753/add.1 du 18 janvier 2021	Brésil	Cette notification concerne la résolution du conseil collégié - RDC N ° 450, DU 16 décembre 2020 qui met à jour les listes de polymères synthétiques pour gomme de base pour chewing-gums, épices et espèces végétales pour la préparation de thés.	19/01/2021		DCPA		La date d'entrée en vigueur est le 16 décembre 2020		43
25	N° G/SPS/N/USA/3222 du 6 Janvier 2021	USA	Cette notification concerne le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) sollicite les commentaires du public sur l'établissement de réglementations pour le mouvement de certains animaux modifiés ou développés par génie génétique. Dans le cadre réglementaire envisagé, l'USDA promulguerait des règlements utilisant les pouvoirs accordés au Ministère par la loi sur la protection de la santé animale, la loi fédérale sur l'inspection des viandes (FMIA) et la loi sur l'inspection des produits avicoles (PPIA). Conformément à ces autorisations, le Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS) procéderait à une évaluation de la sécurité des animaux soumis à la LIMF ou au PPIA qui ont été modifiés ou développés à l'aide du génie génétique susceptible d'augmenter la sensibilité de l'animal aux ravageurs ou aux maladies du bétail, y compris les maladies zoonotiques, ou la capacité de les transmettre. Le Service de la salubrité et de l'inspection des aliments (FSIS) procéderait à une évaluation de la salubrité des aliments avant l'abattage pour s'assurer que l'abattage et la transformation de certains animaux modifiés ou développés à l'aide du génie génétique n'entraîneraient pas un produit frelaté ou mal étiqueté.	21/01/2021	La date limite pour la présentation des observations est le 26 février 2021	DCPA, DPPAV				44
26	N° G/SPS/N/BRA /1877 du 18 janvier 2021	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative n°118 du 11 janvier 2021 qui approuve les procédures de réinspection des produits animaux comestibles importés.	21/01/2021	La date limite pour la présentation des observations est le 19 mars 2021	DCPA				45
27	N° G/SPS/N/BRA /1876 du 14 janvier 2021	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative n° 71 du 29 décembre 2020 qui modifie le paragraphe 7 de l'article 2 et le paragraphe 8 de l'article 6 de la norme d'autorisation pour l'importation d'espèces végétales, de leurs produits et sous-produits.	21/01/2021	La date limite pour la présentation des observations est le 15 mars 2021	DPPAV				46
28	N° G/SPS/N/BRA/1766/add.1 du 14 janvier 2020	Brésil	Cette notification concerne la résolution - numéro RDC 459, 21 décembre 2020 qui adopte le projet de résolution numéro 898, 18 août 2020 - précédemment notifié par le biais du G / SPS / N / BRA / 1766 - qui établit les instructions obligatoires d'utilisation et de conservation dans l'étiquetage des produits de viande de porc et de volaille crus.	21/01/2021		DCPA		La date d'entrée en vigueur est le 4 janvier 2021		47
29	N° G/TBT/N/USA/1686 du 8 Janvier 2021	USA	Cette notification concerne l'agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA) fixe au 1er janvier 2024 la date uniforme de mise en conformité avec les textes réglementaires relatifs à l'étiquetage des produits alimentaires qui seront publiés entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2022. La FDA annonce périodiquement des dates uniformes pour la mise en conformité avec les nouvelles exigences en matière d'étiquetage des produits alimentaires de façon à réduire le plus possible l'impact économique des modifications de l'étiquetage.	21/01/2021	La date limite de présentation des observations est le 8 Mars 2021	DCPA				48
30	N° G/SPS/N/USA/1434/add.1 du 18 décembre 2020	USA	Cette notification concerne l'agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA) fixe au 1er janvier 2024 la date uniforme de mise en conformité avec les textes réglementaires relatifs à l'étiquetage des produits alimentaires qui seront publiés entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2022. La FDA annonce périodiquement des dates uniformes pour la mise en conformité avec les nouvelles exigences en matière d'étiquetage des produits alimentaires de façon à réduire le plus possible l'impact économique des modifications de l'étiquetage.	21/01/2021		DCPA				49
31	N°G/SPS/N/IDN/137/corr.1 du 13 Janvier 2021	Indonésie	Cette notification concerne le règlement de l'Agence nationale indonésienne pour l'alimentation et les médicaments n ° 8 de 2018 sur les limites maximales de contamination chimique dans les aliments transformés.	25/01/2021		DCPA, DIL				50
32	N°G/SPS/N/IDN/138/corr.1 du 13 Janvier 2021	Indonésie	Cette notification concerne le règlement de l'Agence nationale indonésienne pour l'alimentation et les médicaments n ° 13 de 2019 sur les limites maximales de contamination microbienne des aliments transformés.	25/01/2021		DCPA, DIL				51
33	N°G/SPS/N/CAN/1346/add.1 du 22 janvier 2021	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le glufosinate-ammonium sur les fraises	25/01/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 18 janvier 2021		52
34	N°G/SPS/N/CAN/1347/add.1 du 22 janvier 2021	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le triallate.	25/01/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 18 janvier 2021		53

35	N°G/SPS/N/CAN/1348/add.1 du 22 janvier 2021	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour les pyréthrinés.	25/01/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 18 janvier 2021	54
36	N°G/SPS/N/MYS/48 du 25 janvier 2021	Malaisie	Cette notification concerne les nouvelles exigences pour l'importation de céréales et de produits céréaliers en Malaisie.	26/01/2021	La date limite de présentation des observations est le 26 Mars 2021	DPPAV			55
37	N°G/SPS/N/CAN/1364 du 5 janvier 2021	Canada	Cette notification concerne la proposition de Santé Canada visant à permettre l'utilisation du vinaigre modifié à titre d'agent de conservation dans certains produits et préparations de viande et de volaille.	26/01/2021	La date limite de présentation des observations est le 6 Mars 2021	DCPA			56
38	N° G/TBT/N/EU/770 du 22 janvier 2021	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission retirant l'approbation de la substance active alpha-cyperméthrine conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission.	26/01/2021	La date limite de présentation des observations est le 23 Mars 2021	DCPA, DIL			57
39	N° G/TBT/N/EU/774 du 22 janvier 2021	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission modifiant les règlements d'exécution (UE) no 540/2011 et 820/2011 en ce qui concerne les conditions d'approbation de la substance active terbuthylazine.	26/01/2021	La date limite de présentation des observations est le 23 Mars 2021	DCPA, DIL			58
40	N°G/SPS/N/EGY/119 du 27 décembre 2020	Egypte	Cette notification concerne les mécanismes d'importation de pommes de terre de semence à appliquer pour les importations à partir de la saison 2021/2022 en provenance d'origines actuellement approuvées pour l'exportation de semences de pommes de terre vers l'Égypte.	28/01/2021	La date limite de présentation des observations est le 28 Mars 2021	DPPAV			59
41	N°G/SPS/N/TUR/109/add.3 du 27 janvier 2021	Turquie	Cette notification concerne l'Avis du ministère de l'Agriculture et des Forêts de la République de Turquie concernant la modification des mesures d'urgence afin de prévenir l'introduction et la propagation en Turquie du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV). La Turquie tient à informer qu'en ce qui concerne les observations des pays commerçants concernant les notifications SPS G / SPS / N / TUR / 109, G / SPS / N / TUR / 109 / Add.1 et G / SPS / N / TUR / 109 / Add.2 et dans le cadre de l'harmonisation de la législation phytosanitaire et de quarantaine de la Turquie avec la législation de l'UE (directive de mise en œuvre de la Commission 2020/1191), il a été nécessaire d'introduire des modifications sur les mesures d'urgence prises afin d'empêcher l'introduction dans et la propagation en Turquie du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV).	28/01/2021		DPPAV		La date d'entrée en vigueur est à compter du 31 janvier 2021	60
42	N° G/SPS/N/TPKM/542/add.1 du 27 janvier 2021	Taipei chinois	Cette notification concerne l'adoption de l'amendement des LMR dans les produits d'origine animale pour les pesticides suivants: acéphate, biteranol, cyhalothrine, diméthomorphe, dinotefurane, famoxadone, fenproprathrine, fenpyroximate, fenthion, flufenoxuron, hexythiazox, penconazole, pyriproxyfène, thymol, trifloxystrobine.	28/01/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est à compter du 27 janvier 2021	61
43	N° G/SPS/N/EU/460 du 28 janvier 2021	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission retirant l'approbation de la substance active alpha-cyperméthrine conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant le règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission. Ce projet de règlement d'exécution de la Commission a également été notifié au titre de l'accord OTC dans la communication G / TBT / N / EU / 770.	28/01/2021	La date limite de présentation des observations est le 23 Mars 2021	DCPA, DIL			62
44	N° G/SPS/N/EU/461 du 28 janvier 2021	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2021/51 de la Commission du 22 janvier 2021 autorisant une modification des conditions d'utilisation du nouvel aliment " trans-resvératrol " en vertu du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).	28/01/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est à compter du 15 février 2021	63
45	N° G/SPS/N/EU/407/add.2 du 29 janvier 2021	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G / SPS / N / EU / 407 (19 août 2020) est désormais modifiée par le règlement d'exécution (UE) n°2021/74 de la Commission du 26 janvier 2021 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/1191 concernant des mesures visant à empêcher introduction et propagation dans l'Union du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV).	01/02/2021		DPPAV		La date d'entrée en vigueur est le 30 janvier 2021.	1
46	N° G/SPS/N/EU/380/add.1 du 29 janvier 2021	Union européenne	Cette notification concerne La proposition notifiée dans le document G / SPS / N / EU / 380 (1er avril 2020) est désormais modifiée par le règlement d'exécution (UE) n° 2021/83 de la Commission du 27 janvier 2021 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/466 en ce qui concerne les contrôles officiels et autres activités officielles par des personnes physiques spécifiquement autorisées et période d'application des mesures temporaires.	01/02/2021		DCPA, DPPAV, DIL		Il sera applicable à partir du 2 février 2021	2
47	N° G/SPS/N/BRA/1427/add.4 du 29 janvier 2021	Brésil	Cette notification concerne la rectification de l'instruction normative numéro 60 du 23 décembre 2019 - précédemment notifiée via G / SPS / N / BRA / 1427 / Add.1 - qui établit les listes de critères microbiologiques pour la sécurité alimentaire et l'hygiène.	01/02/2021		DCPA, DIL			3
48	N° G/SPS/N/BRA/1303/add.2 du 29 janvier 2021	Brésil	Cette notification concerne la rectification de la résolution - RDC numéro 244, 17 août 2018 - précédemment notifiée via G / SPS / N / BRA / 1303 / Add.1 - qui établit les additifs alimentaires et les auxiliaires technologiques autorisés pour l'utilisation dans le lait en poudre.	01/02/2021		DCPA, DIL			4

49	N° G/SPS/N/BRA/1826/add.1, N° G/SPS/N/BRA/1827/add.1, N° G/SPS/N/BRA/1828/add.1, N° G/SPS/N/BRA/1829/add.1, N° G/SPS/N/BRA/1838/add.1, N° G/SPS/N/BRA/1839/add.1, N° G/SPS/N/BRA/1841/add.1, N° G/SPS/N/BRA/1842/add.1, N° G/SPS/N/BRA/1843/add.1, N° G/SPS/N/BRA/1845/add.1 du 29 janvier 2021	Brésil	Cette notification concerne l'adoption de : - la résolution numéro 938 du 5 novembre 2020 - concernant tebuthiuron préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1826 - en tant que résolution - RE numéro 175, 14 janvier 2021. - la résolution numéro 939 du 5 novembre 2020 - concernant 2,4-D - (acide acétique) préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1827 - en tant que résolution - RE numéro 176, 14 janvier 2021. - la résolution numéro 940 du 5 novembre 2020 - concernant Cyprodinil préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1828 - en tant que résolution - RE numéro 177 14 janvier 2021. - la résolution numéro 941 du 5 novembre 2020 - concernant Acetamiprid préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1829 - en tant que résolution - RE numéro 178, 14 janvier 2021. - la résolution numéro 952 du 5 novembre 2020 - concernant Difenocoazole préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1838 - en tant que résolution - RE numéro 169, 14 janvier 2021. - la résolution numéro 953 du 5 novembre 2020 - concernant Cyazofamid préalablement notifié par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1839 - en tant que résolution - RE numéro 170, 14 janvier 2021. - la résolution numéro 955 du 5 novembre 2020 - concernant Dinotéfurane préalablement notifié par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1841- en tant que résolution - RE numéro 171, 14 janvier 2021. - la résolution numéro 956 du 5 novembre 2020 - concernant Chlorantraniliprole préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1842- en tant que résolution - RE numéro 172, 14 janvier 2021. - la résolution numéro 957 du 5 novembre 2020 - concernant Metalaxyl-M préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1843 - en tant que résolution - RE numéro 173, 14 janvier 2021. - la résolution numéro 959 du 5 novembre 2020 - concernant Chlorpyrifos préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1845 - en tant que résolution - RE numéro 174, 14 janvier 2021.	01/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 14 janvier 2021	14
50	N° G/SPS/N/RUS/204 du 29 janvier 2021	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet du Conseil de la Commission économique eurasiennne qui inclut le frai de champignons dans la Liste des produits mis en quarantaine à haut risque phytosanitaire.	02/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 30 Mars 2021.	DPPAV			15
51	N° G/SPS/N/RUS/205 du 29 janvier 2021	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet du Conseil de la Commission économique eurasiennne qui modifie les exigences phytosanitaires communes de quarantaine pour les produits de quarantaine et les objets mis en quarantaine à la frontière douanière et sur le territoire douanier de l'Union économique eurasiennne (UEE).	02/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 30 Mars 2021.	DPPAV			16
52	N°G/SPS/N/CAN/1350/add.1 du 1 février 2021	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le trifludimoxazine	02/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 26 janvier 2021	17
53	N° G/SPS/N/AUS/513 du 2 février 2021	Australie	Cette notification concerne la proposition M1018 sur les limites maximales de résidus (2020) qui vise à modifier le code australo-néo-zélandais des normes alimentaires afin d'aligner les limites maximales de résidus (LMR) pour divers produits chimiques agricoles et vétérinaires (Agvet) avec la norme LMR de l'Australian Pesticide and Veterinary Medicines Authority, la Commission du Codex Alimentarius et les normes des partenaires commerciaux relatives aux résidus. des produits chimiques agricoles et vétérinaires dans les aliments.	02/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 3 avril 2021	DCPA, DIL			18
54	N° G/SPS/N/AUS/514 du 3 février 2021	Australie	Cette notification concerne la proposition de modification de l'annexe 20 du Code australien et néo-zélandais des normes alimentaires révisé (27 janvier 2021) qui vise à modifier le code australo-néo-zélandais des normes alimentaires pour aligner les limites maximales de résidus (LMR) suivantes pour divers produits chimiques agricoles et vétérinaires afin qu'elles soient cohérentes avec d'autres réglementations nationales relatives à l'utilisation sûre et efficace des produits agricoles. et produits chimiques vétérinaires: - Azoxystrobin, Bromoxynil, Diflufenican, Fluopyram, Fomesafen, Metalaxyl, Methomyl, Spinetoram et Trifloxystrobin dans des produits végétaux spécifiés; - Fluopyram et Fomesafen dans certains produits d'origine animale.	03/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 3 avril 2021	DCPA, DIL			19
55	N°G/TBT/N/ARE/493, G/TBT/N/BHR/591, G/TBT/N/KWT/562, G/TBT/N/OMN/427, G/TBT/N/QAT/583, G/TBT/N/SAU/1177, G/TBT/N/YEM/189 du 29 Janvier 2021	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique qui s'applique à tous les miels produits par les abeilles mellifères et couvre tous les styles de présentation de miel destinés à la consommation directe.	04/02/2021	La date limite pour la présentation des observations est le 30 mars 2021	DCPA			26
56	N°G/TBT/N/ARE/494, G/TBT/N/BHR/592, G/TBT/N/KWT/563, G/TBT/N/OMN/428, G/TBT/N/QAT/584, G/TBT/N/SAU/1178, G/TBT/N/YEM/190 du 29 Janvier 2021	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique qui s'applique aux viandes froides marinées.	04/02/2021	La date limite pour la présentation des observations est le 30 mars 2021	DCPA			33
57	N°G/SPS/N/CAN/1368 du 4 février 2021	Canada	Cette notification concerne l'Avis de modification à la Liste des colorants autorisés afin de permettre l'utilisation du caramel dans le fromage cheddar aromatisé - Numéro de référence: NOM/ADM-0158.	05/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 7 Avril 2021	DCPA			34

58	N° G/SPS/N/JPN/828 du 4 février 2021	Japon	<p>Cette notification concerne les mesures d'urgence visant à empêcher le virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV) d'entrer au Japon par l'importation de semences et de plantes hôtes de ToBRFV.</p> <p>a) pour les semences, soit:</p> <p>i. les échantillons prélevés au hasard sur les plantes mères et celles présentant des symptômes suspects sont testés pendant la période de récolte par une méthode génétique appropriée telle que le test RT-PCR et se révèlent exempts du virus du fruit rugueux brun de la tomate; ou</p> <p>ii. les graines sont testées avant l'exportation par une méthode génétique appropriée telle que le test RT-PCR et se révèlent exempts du virus du fruit rugueux brun de la tomate; 4600 graines sont prélevées au hasard sur un lot en tant qu'échantillons conformément aux procédures de l'International Seed Testing Association (ISTA) ou dans le cas où le nombre de graines d'un lot est inférieur à 46000, 10% des graines sont utilisées pour les tests; ils sont divisés en 400 graines au maximum sous forme de sous-échantillons; ou,</p> <p>b) pour les plantes vivantes et les parties de plantes destinées à la plantation (à l'exclusion des graines et des fruits):</p> <p>i. les plantes prélevées au hasard sur un lot et les plantes présentant des symptômes suspects sont testées pendant la saison de croissance ou avant l'exportation par une méthode génétique appropriée telle que le test RT-PCR et se révèlent exempts du virus du fruit rugueux brun de la tomate.</p> <p>En outre, l'ONPV sera tenue de déclarer comme ci-dessous dans la colonne Déclaration supplémentaire de certificat phytosanitaire "Conforme au point 36 du tableau 2-2 en annexe de l'ordonnance pour l'application de la loi sur la protection des végétaux (ordonnance du MAF n° 73/1950)", précédemment diffusé sous la cote G / SPS / N / JPN / 712.</p>	05/02/2021		DPPAV				35
59	N°G/SPS/N/CAN/1366 du 4 février 2021	Canada	<p>Cette notification concerne L'ACIA souhaite mettre à jour la liste des Espèces d'animaux aquatiques vulnérables (LAV) et ajouter ou supprimer les 19 espèces d'animaux aquatiques afin d'harmoniser celle-ci avec les récents changements apportés aux espèces figurant dans plusieurs chapitres propres à une maladie du Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE.</p>	05/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 10 Mars 2021	DCPA				36
60	N°G/SPS/N/IDN/139 du 22 Janvier 2021	Indonésie	<p>Cette notification concerne le Projet de révision finale du décret du ministre des Affaires maritimes et de la pêche de la République d'Indonésie concernant la désignation des types de maladie, des catégories et du transporteur des poissons de quarantaine.</p>	09/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 23 Mars 2021	DCPA				37
61	N° G/SPS/N/TPKM/555/add.1 du 8 février 2021	Taipei chinois	<p>Cette notification concerne le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu qui annonce que le projet de norme sanitaire concernant les contaminants et les toxines présents dans les aliments est désormais finalisé.</p>	09/02/2021		DCPA		La date d'entrée en vigueur est le 1 juillet 2021		38
62	N° G/SPS/N/TPKM/561 du 9 février 2021	Taipei chinois	<p>Cette notification concerne les mesures phytosanitaires d'urgence pour l'importation de Solanum spp. et Capsicum spp. des graines sont proposées pour atténuer le risque de biosécurité posé par quatre virus et six viroïdes: virus de la courbure des feuilles jaunes de la tomate (TYLCV), virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV), virus de la mosaïque de la tomate (ToMMV), virus de la mosaïque du pépino (PepMV), Columnnea viroïde latent (CLVd), viroïde du tubercule du fuseau de la pomme de terre (PSTVd), viroïde du stunt apical de la tomate (TASVd), viroïde du nain chlorotique de la tomate (TCDVd), viroïde de la tomate planta macho (TPMVd) et viroïde du fruit du chat du poivre (PCFVd).</p> <p>Les mesures d'urgence pour réguler ces virus et viroïdes sur les semences sont les suivantes:</p> <p>L'importation des graines de Solanum spp. et Capsicum spp. doit être accompagné du certificat phytosanitaire délivré par l'autorité de quarantaine végétale du pays exportateur qui indique que les semences ont été testées en laboratoire avant l'exportation et trouvées exemptes du virus de la courbure des feuilles jaunes de la tomate (TYLCV), du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV), de la tomate virus de la mosaïque de la marbrure (ToMMV), virus de la mosaïque du pépino (PepMV), viroïde latent de Columnnea (CLVd), viroïde du tubercule du fuseau de la pomme de terre (PSTVd), viroïde du stunt apical de la tomate (TASVd), viroïde du nain chlorotique de la tomate (TCDVd), viroïde du Tomato planta macho (Tomato planta macho viroid) TPMVd) et Pepper chat fruit viroid (PCFVd); sinon, les graines seront détruites ou réexpédiées.</p>	09/02/2021		DCPA		La date d'entrée en vigueur est le 23 février 2021		39
63	N°G/SPS/N/CAN/1351/add.1 du 9 février 2020	Canada	<p>Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) canadiennes qui ont été proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le tétraconazole.</p>	09/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 4 février 2021		40
64	N° G/SPS/N/EU/388/add.1 du 9 février 2021	Union européenne	<p>Cette notification concerne l'Union européenne qui souhaite informer les partenaires commerciaux que la proposition notifiée dans le document G / SPS / N / EU / 388 (2 juin 2020) en tant que projet de règlement (UE) de la Commission modifiant l'annexe du règlement (UE) no 231/2012 établissant les spécifications Les additifs alimentaires énumérés aux annexes II et III du règlement (CE) no 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les spécifications pour le dioxyde de titane (E171) ont été retirés.</p>	10/02/2021		DCPA				41
65	N° G/SPS/N/EU/405/add.1 du 9 février 2021	Union européenne	<p>Cette notification concerne l'Union européenne souhaite informer les partenaires commerciaux que la proposition notifiée dans le document G / SPS / N / EU / 405 (6 août 2020) en tant que projet de règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) no 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en acrylamide dans certains produits alimentaires pour nourrissons et jeunes enfants ont été retirés.</p>	10/02/2021		DCPA				42
66	N°G/SPS/N/CAN/1355/add.1 du 10 février 2020	Canada	<p>Cette notification concerne la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada le carfentrazone-éthyle.</p>	09/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 8 février 2021		43

67	N°G/SPS/N/AUS/502/add.6 du 10 février 2021	Australie	Cette notification concerne l'Australie qui annonce La phase 6A des actions urgentes de protection contre le khapra beetle (Trogoderma granarium) qui introduira des exigences de traitement offshore pour les conteneurs maritimes à risque cible à partir du 12 avril 2021. Pour se conformer aux nouvelles mesures, tous les conteneurs à risque cible exportés à partir du 12 avril 2021 doivent être traités et accompagnés d'un certificat de traitement valide. Si un certificat phytosanitaire doit être fourni pour des conteneurs maritimes, il doit également être accompagné d'un certificat de traitement valide.	11/02/2021		DPPAV		La date d'entrée en vigueur est le 12 avril 2021		44
68	N°G/SPS/N/CAN/1369 du 11 février 2021	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de la xylanase issue de l'Aspergillus acidus RF7398 dans les farines et produits de boulangerie spécifiés - Numéro de référence: NOM/ADM-0159.	12/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 16 Avril 2021	DCPA				45
69	N°G/SPS/N/CAN/1370 du 11 février 2021	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) canadiennes qui ont été proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le difénocanazole.	12/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 25 Avril 2021	DCPA, DIL				46
70	N°G/SPS/N/CAN/1371 du 11 février 2021	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) canadiennes qui ont été proposées par l'ARLA de Santé Canada pour la flupyradifurone.	12/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 25 Avril 2021	DCPA, DIL				47
71	N° G/SPS/N/BRA /1710/add.1 du 11 février 2021	Brésil	Cette notification concerne la résolution RE numéro 409, 28 janvier 2021 qui adopte le projet de résolution n° 840, 23 juin 2020, précédemment notifié via le document G / SPS / N / BRA / 1710 relative à l'ingrédient actif pirimiphos-méthyl inscrit sur la liste de monographies d'ingrédients actifs de pesticides, de produits de nettoyage à usage domestique et de produits de préservation du bois.	12/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 28 janvier 2021		48
72	N° G/SPS/N/BRA /1741/add.1 du 11 février 2021	Brésil	Cette notification concerne la résolution RE numéro 410, 28 janvier 2021 qui adopte le projet de résolution n° 879, 23 juillet 2020, précédemment notifié via le document G / SPS / N / BRA / 1741 relative à l'ingrédient actif flupyradifurone inscrit sur la liste de monographies d'ingrédients actifs de pesticides, de produits de nettoyage à usage domestique et de produits de préservation du bois.	12/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 28 janvier 2021		49
73	N° G/SPS/N/BRA /1790/add.1 du 11 février 2021	Brésil	Cette notification concerne la résolution RE numéro 407, 28 janvier 2021 qui adopte le projet de résolution n° 928, 9 octobre 2020, précédemment notifié via le document G / SPS / N / BRA / 1790 relative à l'ingrédient actif Imidacloprid inscrit sur la liste de monographies d'ingrédients actifs de pesticides, de produits de nettoyage à usage domestique et de produits de préservation du bois.	12/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 28 janvier 2021		50
74	N° G/SPS/N/BRA /1851/add.1 du 11 février 2021	Brésil	Cette notification concerne la résolution RE numéro 408, 28 janvier 2021 qui adopte le projet de résolution n° 962, 25 novembre 2020, précédemment notifié via le document G / SPS / N / BRA / 1851 relative à l'ingrédient actif NEOSEIULUS IDAEUS inscrit sur la liste de monographies d'ingrédients actifs de pesticides, de produits de nettoyage	12/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 28 janvier 2021		51
75	N° G/SPS/N/BRA /1879 du 11 février 2021	Brésil	Cette notification concerne la lettre circulaire n ° 12/2021 / DIPOA / SDA / MAPA, Guide sur les procédures d'importation pour les produits animaux non comestibles et comestibles exemptés d'enregistrement exportés vers le Brésil.	12/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 12 avril 2021	DCPA				52
76	N°G/SPS/N/EU/394/add.1 du 12 février 2020	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G / SPS / N / EU / 394 (15 juillet 2020) a été adoptée en tant que règlement (UE) 2021/155 de la Commission du 9 février 2021 modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) no 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus de tétrachlorure de carbone, de chlorothalonil, de chlorprophame, de diméthoate, d'éthoprophos, de fenamidone, de méthiocarbe, d'ométhoate, de propiconazole et de pymétrozine dans ou sur certains produits (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).	12/02/2021		DCPA, DIL		Il est applicable à partir du 2 septembre 2021		53
77	N° G/SPS/N/JPN/774/add.1, N° G/SPS/N/JPN/775/add.1, N° G/SPS/N/JPN/776/add.1 du 15 février 2021	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Imazapyr, Tolpyralate, Oxolinic Acid.	15/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 9 décembre 2020		56
78	N° G/SPS/N/JPN/829, N° G/SPS/N/JPN/830, N° G/SPS/N/JPN/831, N° G/SPS/N/JPN/832 du 15 février 2021	Japon	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Cyflumetofen, Thiencazabone-méthyl, Tiadinil, Dichloroisocyanuric acid.	15/02/2021		DCPA, DIL				60
79	N°G/SPS/N/CAN/1372 du 15 février 2021	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de la β -amylase issue de Bacillus flexus AE-BAF dans une variété d'aliments - Numéro de référence: NOM/ADM-0161.	15/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 24 avril 2021	DCPA				61
80	N°G/SPS/N/CAN/1373 du 15 février 2021	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des colorants autorisés afin de permettre l'utilisation de l'extrait de spiruline dans certains aliments non normalisés - Numéro de référence: NOM/ADM-0160.	15/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 23 avril 2021	DCPA				62

81	N°G/SPS/N/CAN/1374 du 16 février 2021	Canada	Cette notification concerne la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le propiconazole.	18/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 27 avril 2021	DCPA, DIL				63
82	N°G/SPS/N/CAN/1375 du 16 février 2021	Canada	Cette notification concerne le document PMRL 2021-04 a pour but de mener une consultation sur les abrogations et les révisions proposées pour le pesticide diméthoate et leurs dérivés correspondantes énumérées dans le PMRL.	18/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 27 avril 2021	DCPA, DIL				64
83	N° G/SPS/N/USA/3223 du 17 Février 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de streptomycine dans ou sur les fruits, les agrumes du groupe 10-10 et les fruits, les agrumes du groupe 10-10, la pulpe séchée.	18/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 9 février 2021		65
84	N° G/SPS/N/USA/3224 du 17 Février 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus d'éthaboxam dans ou sur la betterave, le sucre, les racines.	18/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 9 février 2021		66
85	N° G/SPS/N/USA/3225 du 17 Février 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) établit des tolérances pour les résidus de benzovindiflupyr dans ou sur les bleuets nains, le ginseng et les racines, les feuilles et la pulpe séchée de betterave à sucre.	18/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 9 février 2021		67
86	N° G/SPS/N/RUS/210 du 16 février 2021	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasiennne portant modification du règlement technique de l'Union douanière "sur la sécurité des produits alimentaires" (CU TR 021/2011).	19/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 6 avril 2021	DCPA, DIL				68
87	N° G/SPS/N/IND/262 du 17 février 2021	Inde	Cette notification concerne le projet d'ordonnance sur la quarantaine des végétaux (règlement sur l'importation en Inde) (neuvième amendement), 2020 qui vise à libéraliser davantage les dispositions régissant l'importation de pommes (Malus domestica) et de bleuets (Vaccinium corymbosum) au titre de l'annexe VI de la quarantaine végétale (réglementation des importations en Inde), 2003.	19/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 28 février 2021	DPPAV				69
88	N° G/SPS/N/AUS/515 du 17 février 2021	Australie	Cette notification concerne les mises à jour des certificats sanitaires et phytosanitaires pour les exportations agricoles d'Australie: L' Australie met en œuvre une nouvelle législation sur l'exportation, la loi sur le contrôle des exportations. En conséquence, à partir du 28 mars 2021 , la référence à l'année de la loi sur le contrôle des exportations, qui fait actuellement référence à 1982, sera supprimée de tous les certificats sanitaires et phytosanitaires délivrés par l'autorité compétente australienne, le Département de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement. En outre, la référence aux noms de département sous le blason du gouvernement australien sera mise à jour pour lire "Gouvernement australien" sauf i) lorsqu'un pays importateur exige expressément que le nom de l'autorité compétente figure sur le certificat; et ii) pour les certificats d'usine. - L'Australie retire la signature du vétérinaire en chef de tous les certificats de santé délivrés par voie électronique pour la viande, les produits laitiers, les œufs, les produits non prescrits et les fruits de mer. Celle-ci sera remplacée par la signature du directeur technique vétérinaire national (Dr Stewart Lowden) qui supervisera les systèmes d'exportation conformément aux directives de l'OIE et du Codex sur les accords de certification. Les certificats sanitaires australiens portant une signature manuelle continueront de porter la signature des agents ministériels autorisés à signer la certification sanitaire d'exportation et à appliquer le sceau du département. - Les signataires des certificats phytosanitaires pour les animaux vivants, le matériel de reproduction, les céréales, les semences et l'horticulture ne changeront pas. Les certificats d'exportation des végétaux mettront à jour les références à «agent autorisé» par le terme «délégué». - Les changements prévus n'affectent pas les attestations convenues pour l'accès au marché, les contrôles réglementaires du ministère sur les exportations ou les informations convenues bilatéralement concernant les détails de l'envoi décrits sur le certificat. - Les certificats mis à jour de l'Australie seront publiés en mars 2021. Les certificats d'usine mis à jour seront publiés le 15 mars 2021. Il y aura une courte période de transition au cours de laquelle les anciens et les nouveaux certificats pourront être présentés aux agents des frontières pour le dédouanement des marchandises.	19/02/2021		DCPA, DPPAV				70
89	N°G/SPS/N/CAN/1375 du 16 février 2021	Canada	Cette notification concerne la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le thiabendazole.	19/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 27 avril 2021	DCPA, DIL				71
90	N°G/SPS/N/GBR/5 du 19 février 2021	Royaume uni	Cette notification concerne le règlement de 2021 sur les contrôles officiels et les conditions phytosanitaires qui introduit des modifications au règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission, afin d'inclure des mesures supplémentaires visant à empêcher l'établissement ou la propagation de Xylella fastidiosa (Wells et al.) en Grande Bretagne.	22/02/2021		DPPAV		La date d'entrée en vigueur est le 4 Mars 2021		72
91	N° G/SPS/N/USA/3226 du 19 Février 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus d'orthosulfamuron (1-(4,6-diméthoxyypyrimidin-2-yl)-3-{[2-(diméthylcarbamoyl)phényl]csulfamoyl {time} urée) dans ou sur Amande, coques ; Fruit, petit, grimpant sur vigne, sauf kiwi duveteux, sous-groupe 13-07F; Noix, arbre, groupe 14-12.	22/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 17 février 2021		73
92	N° G/SPS/N/USA/3227 du 19 Février 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de benzoate d'émamectine dans ou sur les produits de thé.	22/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 17 février 2021		74

93	N° G/SPS/N/USA/3228 du 19 Février 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de fluxamétamide dans ou sur le thé, séché et le thé, instantanés.	22/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 17 février 2021	75
94	N° G/SPS/N/USA/3229 du 19 Février 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de clopyralid dans ou sur le sous-groupe de caneberry 13-07A, le sous-groupe d'oignon bulbe 3-07A et le son d'herbe de blé intermédiaire, le fourrage, le germe, le grain, le mélange, le short et la paille.	22/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 17 février 2021	76
95	N° G/SPS/N/RUS/212 du 19 février 2021	Fédération de Russie	Cette notification concerne Rosselkhozadzor, sur la base de la détection du virus de la mosaïque du pépino a introduit des restrictions temporaires à l'importation de tomates d'origine sénégalaise en Russie, accompagnées de certificats phytosanitaires de réexportation délivrés par l'ONPV du Royaume des Pays-Bas.	22/02/2021		DPPAV		La date d'entrée en vigueur est le 17 février 2021	77
96	N°G/SPS/N/KOR/707 du 17 février 2021	République de Corée	Cette notification concerne la MFDS qui a publié un projet de procédures et exigences pour l'inspection sur place des installations et des établissements étrangers .	22/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 19 mars 2021	DCPA			78
97	N° G/SPS/N/CHE/82/Add.3 du 22 février 2021	Suisse	Cette notification annonce la modification de l'annexe 1 de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh). L'ordonnance sur les produits phytosanitaires (RS 916.161, OPPh) a été notifiée dans le document G / SPS / N / CHE / 82 du 19 décembre 2019. L'OPPh établit les conditions de mise sur le marché des produits phytosanitaires. L'annexe 1 de l'OPPh contient une liste de substances actives pouvant être utilisées comme produits phytosanitaires en Suisse. Une nouvelle substance est incluse dans la présente annexe si, une fois que la demande accompagnant la demande a été examinée, elle remplit les conditions fixées à l'article 5	22/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 23 avril 2021	DCPA, DIL			79
98	N° G/TBT/N/KEN/1064 du 23 février 2021	Kenya	Cette notification concerne le projet de la norme kényane spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai du lait aromatisé.	24/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 29 avril 2021	DCPA			80
99	N° G/TBT/N/KEN/1064 du 23 février 2021	Kenya	Cette notification concerne le projet de la norme kényane spécifie les exigences, l'échantillonnage et les méthodes d'essai pour le lait sans lactose.	24/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 29 avril 2021	DCPA			81
100	N° G/SPS/N/BRA /1864/add.1 du 24 février 2021	Brésil	Cette notification concerne l'adoption du projet de résolution numéro 822, 10 juin 2020 - précédemment notifié via G / SPS / N / BRA / 1684 - qui établit les solvants d'extraction et de traitement autorisés à être utilisés dans la production de denrées alimentaires et d'ingrédients, a été adopté en tant que résolution - RDC numéro 466, 10 Février 2021.	25/02/2021		DCPA		La date d'entrée en vigueur est le 10 février 2021.	82
101	N° G/SPS/N/BRA /1832/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1840/add.1 du 24 février 2021	Brésil	Cette notification concerne l'adoption de : - la résolution numéro 944 du 5 novembre 2020 - concernant chlorothalonil précédemment notifié via le document G / SPS / N / BRA / 1832 - a été adoptée en tant que résolution - RE n ° 661, 11 février 2021. - la résolution numéro 954 du 5 novembre 2020 - concernant alpha-cyperméthrine précédemment notifiée par via le document N° G / SPS / N / BRA / 1840 - a été adoptée en tant que résolution - RE n ° 662, 11 février 2021.	25/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 11 février 2021.	84
102	N° G/SPS/N/BRA /1848/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1849/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1850/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1860/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1861/add.1 du 24 février 2021	Brésil	Cette notification concerne l'adoption de : - la résolution numéro 967 du 1 décembre 2020 - concernant Acétate de (E)-8-dodécényl précédemment notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1848 - en tant que résolution - RE numéro 528, 4 février 2021. - la résolution numéro 968 du 1 décembre 2020 - concernant Thiencarbazone précédemment notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1849 - en tant que résolution - RE numéro 529, 4 février 2021. - la résolution numéro 969 du 1 décembre 2020 - concernant Neoseiulus barkeri précédemment notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1850 - en tant que résolution - RE numéro 525, 4 février 2021. - la résolution numéro 965 du 1 décembre 2020 - concernant 1-TÉTRADÉCANOL préalablement notifié par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1860 - en tant que résolution - RE numéro 526, 4 février 2021. - la résolution numéro 966 du 1 décembre 2020 - concernant DODÉCATRIÉNYL préalablement notifié par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1861 - en tant que résolution - RE numéro 527, 4 février 2021.	25/02/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 4 février 2021.	89
103	N° G/SPS/N/BRA /1864/add.1 du 24 février 2021	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution numéro 975, 15 décembre 2020 - précédemment notifié via G / SPS / N / BRA / 1864 - qui comprend l'avoine, le seigle, l'orge et le triticale avec LMR et période de sécurité sans restrictions pour l'ingrédient actif Hydroxyde de cuivre de la relation des monographies d'ingrédients actifs des pesticides, des produits de nettoyage ménagers et des conservateurs de bois, est révoquée.	25/02/2021		DCPA, DIL			90

104	N° G/SPS/N/BRA /1880, N° G/SPS/N/BRA /1881, N° G/SPS/N/BRA /1882, N° G/SPS/N/BRA /1883, N° G/SPS/N/BRA /1884, N° G/SPS/N/BRA /1885, N° G/SPS/N/BRA /1886, N° G/SPS/N/BRA /1887, N° G/SPS/N/BRA /1888, N° G/SPS/N/BRA /1889, N° G/SPS/N/BRA /1890, N° G/SPS/N/BRA /1891, N° G/SPS/N/BRA /1892, N° G/SPS/N/BRA /1893, N° G/SPS/N/BRA /1894, N° G/SPS/N/BRA /1895, N° G/SPS/N/BRA /1896, N° G/SPS/N/BRA /1897, N° G/SPS/N/BRA /1898, N° G/SPS/N/BRA /1899, N° G/SPS/N/BRA /1900 du 24 février 2021	Brésil	<p>Cette notification concerne le projet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la résolution numéro 991 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif fluazifop-P de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 992 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif carfentrazone-éthyl de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 993 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif bêta-cyfluthrine de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 994 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif profenofos de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 995 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif flutriafol de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 996 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif cymoxanil de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 997 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif protioconazole de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 998 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif saflufenacil de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 999 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif zeta-cyperméthrin de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1000 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif flupyradifurone de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1001 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif abscisic acid de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1002 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif propaquizafop de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1003 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif acetamiprid de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1004 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif glyphosate de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1005 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif metribuzim de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1006 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif S-metolachlor de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1007 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif Spinetoram de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1008 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif methoxyfenozide de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1009 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif deltaméthrin de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1010 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif trifluralin de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1011 du 27 janvier 2021 - concernant l'ingrédient actif tebuconazole de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, 	25/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 3 avril 2021	DCPA, DIL			111
105	N° G/SPS/N/AUS/455/add.1 du 25 février 2021	Australie	Cette notification concerne Le ministère australien de l'Agriculture, de l' Eau et de l'Environnement (le département) a finalisé une analyse des risques phytosanitaires pour le virus de la mosaïque du pépino et les pospiviroides associés aux semences de tomates qui a identifié cinq organismes de quarantaine associés aux semences de tomate (Solanum lycopersicum): Pepino mosaic virus , Columnea latent viroid , Pepper chat fruit viroid , Tomato apical stunt viroid et Tomato chlorotic dwarf viroid .	26/02/2021		DPPAV			112
106	N° G/SPS/N/AUS/515/corr.1 du 25 février 2021	Australie	Cette notification concerne les mises à jour des certificats phytosanitaires pour les exportations agricoles de Australie Il y a une erreur dans le titre susmentionné de la notification G / SPS / N / AUS / 515. Veuillez noter que le point 5 doit se lire comme suit: (5. Intitulé du texte notifié: Mises à jour des certificats sanitaires et phytosanitaires pour les exportations agricoles d'Australie)	26/02/2021		DCPA, DPPAV			113

107	N° G/SPS/N/UKR/154 du 22 février 2021	Ukraine	Cette notification concerne le projet de la loi ukrainienne sur la médecine vétérinaire et le bien-être des animaux. Cette loi définit le cadre juridique et organisationnel des activités dans les domaines de la santé et du bien-être des animaux, de la pratique vétérinaire, de la production et de la circulation des médicaments vétérinaires, des sous-produits animaux.	26/02/2021		DCPA, DPPAV				114
108	N° G/SPS/N/UKR/155 du 23 février 2021	Ukraine	Cette notification concerne le projet d'arrêté du ministère de la Santé de l'Ukraine sur l'approbation des modifications aux indicateurs de sécurité alimentaire «Limites maximales de résidus de substances actives vétérinaires dans les denrées alimentaires d'origine animale».	26/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 23 mars 2021	DCPA, DIL				115
109	N° G/SPS/N/USA/3230 du 1 Mars 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception par l'Agence d'un premier dépôt d'une pétition de pesticide demandant l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits.	01/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 29 mars 2021	DCPA, DIL				1
110	N° G/SPS/N/USA/3231 du 1 Mars 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception de plusieurs dépôts initiaux de pétitions de pesticides demandant l'établissement ou la modification de règlements pour les résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits.	01/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 25 mars 2021	DCPA, DIL				2
111	N° G/SPS/N/USA/3232 du 1 Mars 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de tétranilprole dans ou sur plusieurs produits.	01/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 24 février 2021.		3
112	N° G/SPS/N/UKR/157 du 26 février 2021	Ukraine	Cette notification concerne le projet de loi ukrainienne portant modification de la loi ukrainienne sur le raisin et le vin de raisin qui prévoit: - l'ajustement des termes et définitions, de la classification des cépages et des exigences pour la production de produits vitivinicoles fabriqués à partir des cépages respectifs, ainsi que de certaines pratiques et restrictions enologiques, pour être conformes aux classifications adoptées dans l'UE des pays; - l'introduction de l'enregistrement, de la déclaration et de la production de produits vitivinicoles avec utilisation dans les noms d'indications géographiques et de vins d'appellation d'origine contrôlée similaires à ceux utilisés dans les pays de l'UE; - l'introduction de nouveaux termes et définitions conformément aux catégories de la législation européenne; - la mise en œuvre des règles d'étiquetage et de présentation des produits vitivinicoles; - l'établissement de principes de contrôle de la production des produits vitivinicoles du vignoble au produit final, pour déterminer les institutions de contrôle et leurs compétences etc.	03/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 27 avril 2021	DCPA, DPPAV				4
113	N° G/SPS/N/UKR/145/add.1 du 1 Mars 2021	Ukraine	Cette notification concerne la mise à jour du projet d'arrêté du Ministère du développement de l'économie, du commerce et de l'agriculture de l'Ukraine "Sur l'approbation de la procédure et des exigences particulières d'étiquetage et de la liste des denrées alimentaires pour lesquelles l'indication du pays d'origine ou du lieu d'origine est obligatoire".	03/03/2021	La date limite pour la présentation des observations est le 30 avril 2021	DCPA				5
114	N° G/SPS/N/NZL/641/add.1 du 3 mars 2021	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne l'adoption des exigences d'importation des plantes Malus destinées à la plantation importées en Nouvelle-Zélande.	04/03/2021		DPPAV				6
115	N°G/SPS/N/CAN/1324/add.1 du 3 mars 2021	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la liste des additifs alimentaires autorisés ayant d'autres utilisations acceptées visant à permettre l'utilisation du polyaspartate de potassium dans le vin.	03/03/2021		DCPA		La date d'entrée en vigueur est le 22 février 2021		7
116	N° G/TBT/N/CHN/1529 du 8 février 2021	Chine	Cette notification concerne la norme nationale de la République populaire de Chine qui établit les termes et définitions, les classifications, les exigences de qualité, les méthodes d'essai, les règles d'inspection et les exigences en matière d'étiquetage, d'emballage, de stockage et de transport applicables aux fèves de soja.	08/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 9 avril 2021	DCPA, DPPAV				8
117	N° G/SPS/N/EU/462 du 2 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne la publication de la décision d'exécution (UE) 2021/361 de la commission du 22 février 2021 établissant des mesures d'urgence pour les mouvements entre États membres et l'entrée dans l'Union d'envois de salamandres en rapport avec une infection à Batrachochytrium salamandrorans.	08/03/2021		DPPAV		La présente décision est applicable du 21 avril 2021 au 31 décembre 2022		9
118	N°G/SPS/N/CAN/1358/corr.1 du 8 mars 2021	Canada	Cette notification concerne la correction de la limite maximale de rétention proposée pour Pydiflumétofène. Ce corrigendum a pour but de clarifier la limite maximale de reprise proposée pour les feuilles de radis indiquées dans la notification G / SPS / N / CAN / 1358. Une limite maximale de résidu de 10 ppm pour les feuilles de radis avait été proposée dans cette notification; mais d'après les groupes de cultures et les propriétés chimiques de leurs résidus (https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-pesticides-consommation/pesticides-lutte-antiparasitaire/public/protoger-votre-sante-environnement/pesticides-aliments/groupes-cultures-proprietes-chimiques-residus.html# a4), les feuilles de radis se retrouvent parmi les denrées dans le sous-groupe de cultures 4-13B. D'autant plus, d'après les données soumises, la limite maximale de résidu de 50 ppm pour le sous-groupe de cultures 4-13B s'applique aux résidus du pydiflumétofène dans les feuilles de radis.	09/03/2021		DCPA, DIL				10
119	N°G/SPS/N/CAN/1357/add.1 du 8 mars 2021	Canada	Cette notification concerne la limite maximale de résidu (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour l'indaziflame.	09/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 23 février 2021		11
120	N°G/SPS/N/CAN/1356/add.1 du 9 mars 2021	Canada	Cette notification concerne la limite maximale de résidu (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour la sulfentrazone.	09/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 23 février 2021		12

121	N°G/SPS/N/CAN/1352/add.1 du 9 mars 2021	Canada	Cette notification concerne la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le chlorure de chlorméquat.	09/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 4 mars 2021		13
122	N° G/SPS/N/BRA /1684/add.2 du 9 mars 2021	Brésil	Cette notification concerne la rectification des annexes I, II et III de la résolution - RDC numéro 466, 10 février 2021 - précédemment notifiée par G / SPS / N / BRA / 1684 / Add.1 - qui établit les solvants d'extraction et de traitement autorisés à être utilisés dans la production de les denrées alimentaires et les ingrédients.	09/03/2021		DCPA				14
123	N° G/SPS/N/BRA /1901 du 9 mars 2021	Brésil	Cette notification concerne le projet établissant les exigences phytosanitaires pour l'importation de semences (catégorie 4, classe 3) de piment et de poivre (<i>Capsicum annuum</i>).	09/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 8 mai 2021	DPPAV				15
124	N° G/SPS/N/EU/463 du 9 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2021/363 de la Commission du 26 février 2021 concernant l'autorisation d'une préparation de fumonisine estérase produite par <i>Komagataella phaffii</i> DSM 32159 en tant qu'additif alimentaire pour toutes les espèces animales (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).	09/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 21 mars 2021		16
125	N° G/SPS/N/BRA/1527/add.3 du 9 mars 2021	Brésil	Cette notification concerne la rectification de l'annexe I de l'instruction normative numéro 51 du 19 novembre 2019 - précédemment notifiée via G / SPS / N / BRA / 1527 / Add.2 - qui établit la LMR pour les médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale.	11/03/2021		DCPA, DIL				17
126	N°G/SPS/N/AUS/502/add.7 du 9 mars 2021	Australie	Cette notification concerne l'Australie qui prépare les parties prenantes à la mise en œuvre de la phase 6A, une page Web spécifique décrivant les mesures relatives aux conteneurs maritimes a été publiée. La page Web comprend des informations mises à jour / nouvelles sur les éléments suivants des mesures d'urgence de la phase 6A: - les dates de mise en œuvre ; - les options de traitement, les tarifs et les exigences ; - prestataires de traitement agréés ; - les exigences de certification de traitement ; - Sessions d'information de février 2021 (voir G / SPS / N / AUS / 502 / Add.6).	11/03/2021		DPPAV				18
127	N° G/SPS/N/CHN/1205 du 8 mars 2021	Chine	Cette notification concerne la norme nationale de sécurité alimentaire de la République populaire de Chine qui stipule la limite de fluor, la portée applicable et la méthode de test de la teneur en fluor du thé comprimé et de ses reproductions.	11/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 7 mai 2021	DCPA				19
128	N° G/SPS/N/CHN/1195 du 5 mars 2021	Chine	Cette notification concerne la norme nationale de sécurité alimentaire de la République populaire de Chine: tartrate de L-carnitine fortifiant nutritionnel des aliments.	11/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 5 mai 2021	DCPA				20
129	N° G/SPS/N/CHN/1196 du 5 mars 2021	Chine	Cette notification concerne la norme nationale de sécurité alimentaire de la République populaire de Chine: citrate ferreux fortifiant nutritionnel des aliments.	11/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 5 mai 2021	DCPA				21
130	N° G/SPS/N/CHN/1197 du 5 mars 2021	Chine	Cette notification concerne la norme nationale de sécurité alimentaire de la République populaire de Chine: tartrate de L-carnitine fortifiant nutritionnel des aliments.	11/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 5 mai 2021	DCPA				22
131	N° G/SPS/N/CHN/1198 du 5 mars 2021	Chine	Cette notification concerne la norme nationale de sécurité alimentaire de la République populaire de Chine: chlorure de manganèse fortifiant nutritionnel des aliments.	11/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 5 mai 2021	DCPA				23
132	N° G/SPS/N/CHN/1199 du 5 mars 2021	Chine	Cette notification concerne la norme nationale de sécurité alimentaire de la République populaire de Chine: glycérophosphate de calcium fortifiant nutritionnel des aliments.	11/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 5 mai 2021	DCPA				24
133	N° G/SPS/N/CHN/1200 du 5 mars 2021	Chine	Cette notification concerne la norme nationale de sécurité alimentaire de la République populaire de Chine: molybdate de sodium fortifiant nutritionnel des aliments.	11/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 5 mai 2021	DCPA				25
134	N°G/TBT/N/ARE/496, G/TBT/N/BHR/594, G/TBT/N/KWT/565, G/TBT/N/OMN/430, G/TBT/N/QAT/586, G/TBT/N/SAU/1180, G/TBT/N/YEM/192 du 11 mars 2021	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique qui s'applique aux exigences relatives à l'utilisation de termes tels que "frais, naturel, pur et autres expressions" dans l'étiquetage des produits alimentaires".	12/03/2021	La date limite pour la présentation des observations est le 10 mai 2021	DCPA				32

135	N°G/TBT/N/ARE/495, G/TBT/N/BHR/593, G/TBT/N/KWT/564, G/TBT/N/OMN/429, G/TBT/N/QAT/585, G/TBT/N/SAU/1179, G/TBT/N/YEM/191 du 11 mars 2021	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique qui s'applique à l'étiquetage du poisson congelé réfrigéré, des filets de poisson congelés et des crustacés congelés et réfrigérés.	12/03/2021	La date limite pour la présentation des observations est le 10 mai 2021	DCPA				39
136	N° G/SPS/N/CHN/1201 du 5 mars 2021	Chine	Cette notification concerne la norme nationale de sécurité alimentaire de la République populaire de Chine: Fortifiant nutritionnel des aliments à teneur réduite en fer.	12/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 5 mai 2021	DCPA				40
137	N° G/SPS/N/CHN/1202 du 5 mars 2021	Chine	Cette notification concerne la norme nationale de sécurité alimentaire de la République populaire de Chine: Chlorhydrate de cyanocobalamine fortifiant alimentaire.	12/03/2021	La date limite pour la présentation des observations est le 10 mai 2021	DCPA				41
138	N° G/SPS/N/JPN/699/add.1 du 10 mars 2021	Japon	Cette notification concerne l'adoption de l'autorisation de la Psicose Epimerase en tant qu'additif alimentaire et l'établissement des spécifications et des normes notifiées dans le document G / SPS / N / JPN / 699 (daté du 6 décembre 2019)	12/03/2021	La date d'entrée en vigueur est le 31 mars 2021					42
139	N° G/SPS/N/JPN/716/add.1 du 10 mars 2021	Japon	Cette notification concerne l'adoption de l'autorisation du difénoconazole en tant qu'additif alimentaire et l'établissement des spécifications et des normes notifiées dans le document G / SPS / N / JPN / 716 (du 20 janvier 2020).	12/03/2021	La date d'entrée en vigueur est le 18 juin 2020					43
140	N° G/SPS/N/JPN/724/add.1 du 10 mars 2021	Japon	Cette notification concerne l'adoption de L'établissement des spécifications pour les acides iso- α -amers, les acides gras supérieurs (acide caprylique), les acides gras supérieurs (acide caprique), les acides gras supérieurs (acide stéarique), les acides gras supérieurs (acide palmitique), les acides gras supérieurs (bénéhénique) Acide, des acides gras supérieurs (acide myristique), des acides gras supérieurs (acide laurique) et de la chaux vive, et la révision des spécifications de l'acétoacétate d'éthyle notifiées dans le document G / SPS / N / JPN / 724 (daté du 28 janvier 2020).	12/03/2021	La date d'entrée en vigueur est le 18 juin 2020					44
141	N° G/SPS/N/BRA /1902 du 12 mars 2021	Brésil	Cette notification concerne le projet établissant les exigences phytosanitaires pour l'importation de graines de courgettes (catégorie 4, classe 3) (Cucurbita pepo).	12/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 11 mai 2021	DPPAV				45
142	N° G/SPS/N/BRA /1905, N° G/SPS/N/BRA /1906, N° G/SPS/N/BRA /1907, N° G/SPS/N/BRA /1908, N° G/SPS/N/BRA /1909 du 12 mars 2021	Brésil	Cette notification concerne le projet de : - la résolution numéro 1013 du 24 février 2021 - concernant l'ingrédient actif beta-cyperméthrin de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1014 du 24 février 2021 - concernant l'ingrédient actif fluazinam de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1015 du 24 février 2021 - concernant l'ingrédient actif iprodione de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1016 du 24 février 2021 - concernant l'ingrédient actif cyperméthrin de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1017 du 24 février 2021 - concernant l'ingrédient actif trifloxystrobin de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	12/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 1 mai 2021	DCPA, DIL				50
143	N° G/SPS/N/EU/464 du 15 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2017/625 en ce qui concerne les contrôles officiels des animaux et produits d'origine animale exportés de pays tiers vers l'Union afin de garantir le respect de l'interdiction de certaines utilisations des antimicrobiens.	15/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 14 mai 2021	DCPA, DPPAV, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 28 janvier 2022		51
144	N°G/SPS/N/EU/465 du 15 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) no 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en plomb dans certaines denrées alimentaires.	15/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 14 mai 2021	DCPA, DIL				52
145	N°G/SPS/N/EU/466 du 15 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) no 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en cadmium dans certaines denrées alimentaires	15/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 14 mai 2021	DCPA, DIL				53
146	N°G/SPS/N/USA/3233 du 15 Mars 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de fluindapyr dans ou sur plusieurs produits.	15/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 9 mars 2021		54
147	N°G/SPS/N/USA/3234 du 15 Mars 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de quizalofop éthyl dans ou sur plusieurs produits.	15/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 8 mars 2021		55
148	N°G/SPS/N/GBR/6 du 15 mars 2021	Royaume uni	Cette notification décrit les LMR proposées pour le diméthoate et l'ométhoate à la suite de la décision de non-approbation du diméthoate adoptée en Grande-Bretagne et du retrait de toutes les autorisations de produits phytopharmaceutiques.	16/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 14 mai 2021	DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 3 Décembre 2021		56

149	N°G/SPS/N/CHN/1204 du 8 mars 2021	Chine	Cette notification concerne la norme nationale de sécurité alimentaire de la République populaire de Chine: amidon comestible	16/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 7 mai 2021	DCPA, DIL				57
150	N°G/TBT/N/EU/783 du 11 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active famoxadone, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	16/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 10 mai 2021	DCPA, DIL				58
151	N°G/TBT/N/EU/784 du 11 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant l'approbation de la substance active abamectine, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant le placement des produits phytopharmaceutiques sur le marché et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	16/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 14 mai 2021	DCPA, DIL				59
152	N°G/SPS/N/USA/3235 du 15 Mars 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de picarbutrazox dans ou sur plusieurs produits.	17/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 5 mars 2021		60
153	N° G/SPS/N/EU/470 du 17 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II et III du règlement (CE) no 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus de 6-benzyladénine, d'aminopyralide et de chlorantranilprole dans ou sur certains produits (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).	18/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 16 mai 2021	DCPA, DIL				61
154	N°G/SPS/N/EU/469 du 17 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution UE) 2021/426 de la Commission du 10 mars 2021 rectifiant le règlement d'exécution (UE) no 1263/2011 en ce qui concerne l'autorisation de Lactococcus lactis (NCIMB 30160) en tant qu'additif alimentaire pour toutes les espèces animales (Texte avec Pertinence pour l'EEE).	19/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 31 mars 2021		62
155	N° G/SPS/N/EU/468 du 17 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution UE) 2021/421 de la Commission du 9 mars 2021 concernant l'autorisation de la teinture dérivée d' Artemisia vulgaris L. (teinture d'armoise) en tant qu'additif alimentaire pour toutes les espèces animales (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).	19/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 30 mars 2021		63
156	N°G/SPS/N/EU/467 du 17 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution UE) 2021/420 du 9 mars 2021 rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/1097 concernant l'autorisation d'extraits riches en lutéine et lutéine / zéaxanthine de Tagetes erecta en tant qu'additifs alimentaires pour les volailles (à l'exception des dindes) pour d'engraissement et de ponte et pour les espèces de volailles mineures d'engraissement et de ponte (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).	19/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 30 mars 2021		64
157	N°G/SPS/N/EU/391/add.1 du 17 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne l'adoption de la proposition notifiée dans le document G / SPS / N / EU / 391 (8 juillet 2020) en tant que règlement (UE) 2021/382 de la Commission du 3 mars 2021 modifiant les annexes du règlement (CE) no 852/2004 du Parlement européen et du Conseil sur l'hygiène des denrées alimentaires en ce qui concerne la gestion des allergènes alimentaires, la redistribution des denrées alimentaires et la culture de la sécurité alimentaire.	19/03/2021		DCPA		La date d'entrée en vigueur est le 24 mars 2021		65
158	N°G/SPS/N/CAN/1354/add.1 du 17 mars 2021	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour pour l'afidopropène.	19/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 8 mars 2021		66
159	N°G/SPS/N/CAN/1358/add.1 du 17 mars 2021	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le pydiflumétofène.	19/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 23 février 2021		67
160	N°G/SPS/N/CAN/1360/add.1 du 17 mars 2021	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour l'éthaboxame.	19/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 8 mars 2021		68
161	N°G/SPS/N/CAN/1361/add.1 du 17 mars 2021	Canada	Cette notification concerne la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour l'éthalfuraline.	19/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 8 mars 2021		69
162	N°G/SPS/N/CAN/1362/add.1 du 17 mars 2021	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le fluroxyppyr-neptyle.	19/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 11 mars 2021		70
163	N°G/SPS/N/CAN/1363/add.1 du 17 mars 2021	Canada	Cette notification concerne la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour l'azoxystrobine.	19/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 11 mars 2021		71
164	N°G/SPS/N/CAN/1370/corr.1 du 17 mars 2021	Canada	Cette notification concerne la correction des limites maximales de résidus (LMR) canadiennes qui ont été proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le difenoconazole.	19/02/2021	La date limite de présentation des observations est le 25 Avril 2021	DCPA, DIL				72
165	N° G/SPS/N/EU/471 du 19 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution UE) de la Commission concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active famoxadone, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant le placement des produits phytopharmaceutiques marché et modifiant le règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission.	22/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 10 mai 2021	DCPA, DIL				73
166	N° G/SPS/N/EU/472 du 19 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission modifiant les annexes II et III du règlement (CE) no 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus de flupyradifurone et d'acide difluoroacétique dans ou sur certains produits (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).	22/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 18 mai 2021	DCPA, DIL				74
167	N°G/SPS/N/CAN/1377 du 19 mars 2021	Canada	Cette notification concerne la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le novaluron.	22/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 25 mai 2021	DCPA, DIL				75

168	N°G/SPS/N/CAN/1378 du 19 mars 2021	Canada	Cette notification concerne la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le spinosad.	22/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 25 mai 2021	DCPA, DIL				76
169	N° G/SPS/N/BRA /1789/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1830/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1836/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1862/add.1 du 17 mars 2021	Brésil	Cette notification concerne l'adoption de : - la résolution numéro 927 du 9 octobre 2020 - concernant Isofetamid préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1789 - en tant que résolution - RE numéro 1053, 11 mars 2021. - la résolution numéro 942 du 5 novembre 2020 - concernant mancozeb préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1830 - en tant que résolution - RE numéro 1054, 11 mars 2021. - la résolution numéro 950 du 5 novembre 2020 - concernant azoxystrobin préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1836 - en tant que résolution - RE numéro 1055, 11 mars 2021.	23/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 11 mars 2021		79
170	N° G/SPS/N/BRA /1862/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1863/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1865/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1866/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1870/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1871/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1872/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1874/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1871/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1872/add.1 du 17 mars 2021	Brésil	Cette notification concerne l'adoption de : - la résolution numéro 973 du 15 décembre 2020 - concernant phosphine préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1862 - en tant que résolution - RE numéro 956, 4 mars 2021. - la résolution numéro 974 du 15 décembre 2020 - concernant diflubenzuron préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1863 - en tant que résolution - RE numéro 957, 4 mars 2021. - la résolution numéro 976 du 15 décembre 2020 - concernant clothianidin préalablement notifié par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1865 - en tant que résolution - RE numéro 958, 4 mars 2021. - la résolution numéro 977 du 15 décembre 2020 - concernant thiophanate-méthyl préalablement notifié par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1866 - en tant que résolution - RE numéro 959, 4 mars 2021. - la résolution numéro 981 du 15 décembre 2020 - concernant bixafen préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1870 - en tant que résolution - RE numéro 948, 4 mars 2021. - la résolution numéro 982 du 15 décembre 2020 - concernant methomyl préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1871 - en tant que résolution - RE numéro 949, 4 mars 2021. - la résolution numéro 983 du 15 décembre 2020 - concernant aminopyralid préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1872 - en tant que résolution - RE numéro 950, 4 mars 2021. - la résolution numéro 985 du 15 décembre 2020 - concernant teflubenzuron préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1874 - en tant que résolution - RE numéro 946, 4 mars 2021. - la résolution numéro 986 du 15 décembre 2020 - concernant deltaméthrin préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1845 - en tant que résolution - RE numéro 947, 4 mars 2021.	23/03/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 4 mars 2021		88
171	N°G/SPS/N/AUS/502/add.8 du 22 mars 2021	Australie	Cette notification concerne l'Australie qui organise des séances d'information virtuelles pour fournir plus de détails sur les différentes formes de traitements et la manière dont ces changements affecteront les prestataires de traitement pour aider les prestataires de traitement à répondre aux nouvelles exigences du coléoptère khapra pour le traitement en mer des conteneurs maritimes à risque cible.	24/03/2021		DPPAV				89
172	N°G/SPS/N/EGY/92/add.2 du 15 mars 2021	Egypte	Cette notification concerne l'addendum concernant la notification du décret ministériel n°653/2020 qui prolonge la durée de conservation à neuf mois en cas de poisson congelé et à dix mois en cas de foie congelé à compter de la date d'abattage. Ce décret est valable jusqu'au 30 juin 2021.	26/03/2021		DCPA		La date d'entrée en vigueur est le 1 janvier 2021 et valable jusqu'au 30 juin 2021		90
173	N° G/SPS/N/BRA /1914 du 26 mars 2021	Brésil	Cette notification concerne l'Instruction normative (Instrução Normativa) n° 5 du 15 mars 2021 relative à la suspension de l'exigence d'une mesure phytosanitaire et d'une déclaration complémentaire pour Senecio vulgaris.	29/03/2021		DPPAV		La date de l'entrée en vigueur est le 1 avril 2021		91
174	N° G/SPS/N/BRA /1918, N° G/SPS/N/BRA /1919, N° G/SPS/N/BRA /1920, N° G/SPS/N/BRA /1921, N° G/SPS/N/BRA /1922, N° G/SPS/N/BRA /1923, N° G/SPS/N/BRA /1924, N° G/SPS/N/BRA /1926 du 26 Mars 2021	Brésil	Cette notification concerne le projet de : - la résolution numéro 1020 du 11 mars 2021 - concernant l'ingrédient actif amicarbazone de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1021 du 11 mars 2021 - concernant l'ingrédient actif PIROXASULFONA de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1022 du 11 mars 2021 - concernant l'ingrédient actif isoxaflutole de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1023 du 11 mars 2021 - concernant l'ingrédient actif lufenuron de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1024 du 11 mars 2021 - concernant l'ingrédient actif Neochrysocharis formosa de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1025 du 11 mars 2021 - concernant l'ingrédient actif bifenthrin de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1026 du 11 mars 2021 - concernant l'ingrédient actif methomyl de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1028 du 11 mars 2021 - concernant l'ingrédient actif S-metolachlor de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	29/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 15 Mai 2021	DCPA, DIL				99
175	N° G/SPS/N/BRA /1925 du 30 Mars 2021	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1027 du 11 mars 2021 - concernant l'ingrédient actif ametryn de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois.	31/03/2021	La date limite de présentations est le 15 Mai 2021	DCPA, DIL				100

176	N° G/SPS/N/BRA /1917 du 30 Mars 2021	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1019 du 11 mars 2021 - concernant l'ingrédient actif SOPHORA FLAVESCENS de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois.	31/03/2021	La date limite de présentation des observations est le 15 Mai 2021	DCCA, DIL				101
177	N° G/SPS/N/BRA /1675/add.1 du 30 mars 2021	Brésil	Cette notification concerne Le projet de résolution numéro 813, 12 mai 2020 - précédemment notifié par le biais du G / SPS / N / BRA / 1675 - qui établit les exigences en matière de santé pour les graisses et huiles végétales, a été adopté en tant que résolution - RDC numéro 481, 15 mars 2021.	31/03/2021		DCCA		La date d'entrée en vigueur est le 15 mars 2021		102
178	N° G/SPS/N/BRA /1674/add.1 du 30 mars 2021	Brésil	Cette notification concerne Le projet d'instruction normative numéro 814, 12 mai 2020 - précédemment notifié via G / SPS / N / BRA / 1674 - qui établit les listes des espèces végétales autorisées pour la production de graisses et d'huiles végétales, les profils d'acides gras, les paramètres d'identification supplémentaires, le niveau maximal d'acidité et de peroxyde pour les graisses et les huiles et la désignation et la définition des huiles et graisses fractionnées, a été adoptée en tant qu'instruction normative numéro 87 du 15 mars 2021.	01/04/2021		DCCA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 15 mars 2021		1
179	N°G/SPS/N/USA/3237 du 31 Mars 2021	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception par l'Agence des dépôts initiaux de pétitions concernant les pesticides demandant l'établissement ou la modification de règlements pour les résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits.	01/04/2021	La date limite pour les commentaires est le 21 avril 2021	DCCA, DIL				2
180	N°G/SPS/N/CAN/1379 du 31 mars 2021	Canada	Cette notification concerne la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le rimsulfuron	01/04/2021	La date limite de présentation des observations est le 6 juin 2021	DCCA, DIL				3
181	N°G/SPS/N/CAN/1380 du 31 mars 2021	Canada	Cette notification concerne la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le dichlobénil	01/04/2021	La date limite de présentation des observations est le 6 juin 2021	DCCA, DIL				4
182	N°G/SPS/N/CAN/1381 du 31 mars 2021	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification de la Liste des agents rajusteurs du pH, des substances à réaction acide et des agents correcteurs de l'eau autorisés afin de permettre l'utilisation de l'acide chlorhydrique dans les aliments non normalisés.	01/04/2021	La date limite de présentation des observations est le 25 mai 2021	DCCA				5
183	N° G/SPS/N/EU/473 du 31 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) no 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus d'amisulbrom, de flubendiamide, de meptyldinocap, de métaflumizone et de propineb dans ou sur certains produits (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).	01/04/2021	La date limite de présentation des observations est le 30 mai 2021	DCCA, DIL				6
184	N° G/SPS/N/EU/474 du 31 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II et III du règlement (CE) no 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus d'imidaclopride dans ou sur certains produits (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).	01/04/2021	La date limite de présentation des observations est le 30 mai 2021	DCCA, DIL				7
185	N° G/SPS/N/EU/475 du 31 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution (UE) 2021/507 de la commission du 23 mars 2021 relatif au renouvellement de l'autorisation du chlorhydrate de pyridoxine (vitamine B6) en tant qu'additif pour l'alimentation de toutes les espèces animales et abrogeant le règlement d'exécution (UE) no 515/2011 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).	01/04/2021		DCCA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 14 avril 2021		8
186	N° G/SPS/N/JPN/834, N° G/SPS/N/JPN/836, N° G/SPS/N/JPN/837 du 1 avril 2021	Japon	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Chloropicrin, Kasugamycin, Méthylecyclopropane.	02/04/2021	La date limite de présentation des observations est le 31 mai 2021	DCCA, DIL				11
187	N° G/SPS/N/JPN/835, N° G/SPS/N/JPN/838, N° G/SPS/N/JPN/839	Japon	Cette notification concerne la révision des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Fenprothrin, Prochloraz, Validamycin.	02/04/2021		DCCA, DIL				14
188	N° G/SPS/N/RUS/217 du 22 mars 2021	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasiennne portant modification de la décision de la Commission de l'union douanière du 7 avril 2011 n° 607. Ce projet modifie la forme du certificat sanitaire vétérinaire n° 28 pour le lait et les produits laitiers exportés vers le territoire douanier de l'UEE et prévoit l'utilisation de ce certificat vétérinaire pour les produits à base de lait dans lesquels la graisse animale est remplacée par la matière grasse végétale de plus de 50%.	02/04/2021	La date limite de présentation des observations est le 21 mai 2021	DCCA				15
189	N° G/SPS/N/RUS/218 du 22 mars 2021	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasiennne concernant les modifications de la liste commune des marchandises soumises au contrôle vétérinaire (surveillance) et projet de décision du collège de la Commission économique eurasiennne concernant les modifications du règlement sur les exigences vétérinaires communes (sanitaires et vétérinaires) applicables aux marchandises soumis au contrôle vétérinaire (surveillance). Les projets prévoient d'élargir la liste des produits soumis au contrôle vétérinaire sur les produits du code SH 3823 de la nomenclature des produits de l'UEE de l'activité économique étrangère, ainsi que la spécification des mesures vétérinaires appliquées aux produits du code SH 3823 de l'UEE. CN de FEA.	02/04/2021	La date limite de présentation des observations est le 21 mai 2021	DCCA, DIL				16
190	N° G/TBT/N/EU/792 du 30 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne le Projet de règlement délégué (UE)... / ... de la Commission du XXX modifiant le règlement (UE) 2019/787 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage des boissons spiritueuses résultant de l'association d'une boisson spiritueuse avec une ou plusieurs denrées alimentaires.	02/04/2021	La date limite de présentation des observations est le 29 avril 2021	DCCA				17

191	N° G/TBT/N/EU/793 du 30 mars 2021	Union européenne	Cette notification concerne le Projet de règlement délégué (UE)... / ... de la Commission du XXX modifiant le règlement (UE) 2019/787 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage des boissons spiritueuses résultant de l'association d'une boisson spiritueuse avec une ou plusieurs denrées alimentaires.	02/04/2021	La date limite de présentation des observations est le 29 avril 2021	DCPA				18
192	N°G/SPS/N/KOR/710 du 1 Avril 2021	République de Corée	Cette notification concerne la proposition de la révision de la loi spéciale sur le contrôle de la sécurité des denrées alimentaires importées.	07/04/2021	La date limite de présentation des observations est le 31 mai 2021	DCPA				19
193	N° G/SPS/N/EU/431/add.1 du 6 avril 2021	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G / SPS / N / EU / 431 (15 octobre 2020) est désormais adoptée par le règlement d'exécution (UE) 2021/505 de la Commission du 23 mars 2021 concernant le refus d'autorisation de l'acide phosphorique à 60% sur le support de silice en tant qu'additif pour l'alimentation animale appartenant au groupe fonctionnel des conservateurs (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).	07/04/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 14 avril 2021		20
194	N° G/SPS/N/EU/476 du 6 avril 2021	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution (UE) 2021/506 de la Commission du 23 mars 2021 concernant l'autorisation du méthanthiol en tant qu'additif dans l'alimentation de toutes les espèces animales	07/04/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 14 avril 2021		21
195	N° G/SPS/N/EU/477 du 6 avril 2021	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution (UE) 2021/485 de la Commission du 22 mars 2021 concernant l'autorisation en tant qu'additifs alimentaires de l'huile essentielle de gingembre tirée de Zingiber officinale Roscoe pour toutes les espèces animales, de l'oléorésine de gingembre tirée de Zingiber officinale Roscoe pour les poulets d'engraissement, les poules pondeuses, les dindons d'engraissement, les porcelets, les porcs d'engraissement, les truies, les vaches laitières, les veaux d'engraissement (aliment d'allaitement), les bovins d'engraissement, les ovins, les caprins, les lapins, les poissons et les animaux de compagnie, ainsi que de la teinture de gingembre tirée de Zingiber officinale Roscoe pour les chevaux et les chiens.	07/04/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 13 avril 2021		22
196	N° G/SPS/N/RUS/219 du 6 avril 2021	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasiennne qui prévoit les exigences phytosanitaires de quarantaine pour le frai de champignons.	07/04/2021	La date limite de présentation des observations est le 5 juin 2021	DPPAV				23
197	N° G/SPS/N/RUS/220 du 6 avril 2021	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasiennne portant modification de la décision de la Commission de l'union douanière du 18 juin 2010 n° 318 qui prévoit des changements dans l'utilisation de la forme électronique des documents commerciaux, de transport (d'expédition) et des certificats phytosanitaires par les autorités compétentes dans le cadre du contrôle phytosanitaire de quarantaine (supervision), ainsi que dans la transmission des résultats du contrôle phytosanitaire de quarantaine sous forme électronique via les systèmes d'information des autorités compétentes.	07/04/2021	La date limite de présentation des observations est le 5 juin 2021	DPPAV				24
198	N° G/SPS/N/EU/402/add.1 du 7 avril 2021	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G / SPS / N / EU / 402 (28 juillet 2020) est désormais adoptée par le règlement d'exécution (UE) n° 2021/403 de la Commission du 24 mars 2021 établissant les règles d'application du règlement (UE) 2016/429 et (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les modèles de certificats zoosanitaires et les modèles de certificats zoosanitaires / officiels, pour l'entrée dans l'Union et les mouvements entre États membres de lots de certaines catégories d'animaux terrestres et produits dérivés, certification officielle concernant ces certificats et abrogeant la décision 2010/470 / UE.	08/04/2021		DPPAV		La date de l'entrée en vigueur est le 21 avril 2021		25
199	N° G/SPS/N/EU/415/add.1 du 8 avril 2021	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G / SPS / N / EU / 415 (2 octobre 2020) est désormais adoptée par le règlement délégué (UE) n° 2021/573 de la Commission du 1er février 2021 modifiant le règlement délégué (UE) 2019/625 en ce qui concerne les conditions d'importation escargots vivants, pour les produits composites et pour les boyaux mis sur le marché pour la consommation humaine.	09/04/2021		DCPA		La date de l'entrée en vigueur est le 21 avril 2021		26
200	N° G/SPS/N/TPKM/567 du 7 avril 2021	Taipei chinois	Cette notification concerne les projets de normes pour les limites de résidus de pesticides dans les aliments portant modification des LMR pour bicyclopyrone, Cartap, Chlorfluazuron, chlorpyrifos, la clothianidine, cyantraniliprole, cyazofamide, Cyenopyrafen, Cyflufenamid, éthiprole, Etofenprox, flonicamide, Florryauxifen-benzyle, le fluaziname, Flupyradifurone, Flutriafol, Fosétyl-aluminium, Fosthiazate, Hexaconazole, imidaclopride, Isofetamid, Isotianil, krésoxim-méthyl, le lufénuron, le métaldéhyde, le méthoxyfénazole, Milbémectine, l'acide oxolinique, pencycuron, penthiopyrade, Pydiflumetofen, Pyflubumide, Pyribencarb, quinoxifène, sédaxane, séthoxydime, spinétorame, le spinosad, sulfoxaflor, le tébuconazole, le tétraconazole, le Tolelofos-méthyle et trifloxystrobine dans les céréales, la canne à sucre, les grains de café, les haricots secs, les noix, les fruits et les légumes. L'addendum de Bacillus amyloliquefaciens Tcba05, Bacillus velezensis BF et Prohydrojasmon en tant que LMR a omis les pesticides. Addendum de fruits Gac classés comme légumes melons.	09/04/2021	La date limite de présentation des observations est le 6 juin 2021	DCPA, DIL			27	
201	N°G/SPS/N/ZAF/73 du 7 avril 2021	Afrique du Sud	Cette notification concerne l'Afrique du Sud a mis en œuvre un nouveau format de certificat phytosanitaire pour la réexportation depuis le 1er avril 2021. Le nouveau format présente les caractéristiques de sécurité suivantes: 1. Le certificat a deux chiffres: dans le coin supérieur droit, il y a un code-barres, qui est le numéro du document; 2. Il y a un deuxième code à barres et un code QR comme fonction de sécurité supplémentaire; 3. Le numéro du certificat phytosanitaire apparaît entre le QR et le code-barres. Il s'agit du numéro à utiliser sur toute communication relative au certificat phytosanitaire délivré; 4. Le nouveau numéro phytosanitaire commence par ONPV-ZA / aaaa / mm / numéro; 5. L'e-phyto contiendra uniquement le nouveau numéro de certificat phytosanitaire; 6. Les certificats phytosanitaires seront imprimés sur du papier d'impression A4 normal. Les partenaires commerciaux doivent noter que l'Afrique du Sud devra cesser d'utiliser du papier original avec des caractéristiques de sécurité dans le commerce international.	09/04/2021	La date limite de présentation des observations est le 6 juin 2021	DPPAV				28

202	N° G/SPS/N/EU/478 du 6 avril 2021	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué de la Commission complétant le règlement (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil en établissant les critères de désignation des antimicrobiens à réserver au traitement de certaines infections chez l'homme. Il servira de base à un prochain règlement d'exécution de la Commission établissant une liste d'antimicrobiens à réserver pour le traitement de certaines infections chez l'homme. Ces antimicrobiens ne sont pas utilisés dans les animaux ou les produits d'origine animale destinés à être importés dans l'Union européenne, conformément à l'article 118 du règlement (UE) 2019/6.	09/04/2021	La date limite de présentation des observations est le 6 juin 2021	DCPA, DPPAV, DIL				29
203	N° G/SPS/N/BRA /1785/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1786/add.1, N° G/SPS/N/BRA /1837/add.1 du 9 avril 2021	Brésil	Cette notification concerne l'adoption de : - la résolution numéro 923 du 18 septembre 2020 - concernant pyraclostrobine préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1785 - en tant que résolution - RE numéro 1258, 25 mars 2021. - la résolution numéro 924 du 18 septembre 2020 - concernant Fluxapyroxad préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1786 - en tant que résolution - RE numéro 1259, 25 mars 2021. - la résolution numéro 951 du 5 novembre 2020 - concernant sulfoxaflor préalablement notifié par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1837 - en tant que résolution - RE numéro 1260, 25 mars 2021.	12/04/2021		DCPA, DIL				32
204	N° G/SPS/N/BRA /1771/add.1 du 9 avril 2021	Brésil	Cette notification concerne l'adoption de la résolution numéro 902 du 18 août 2020 - concernant BACILLUS THURINGIENSIS préalablement notifiée par le biais du document N° G / SPS / N / BRA / 1785 - en tant que résolution - RE numéro 1312, 31 mars 2021	12/04/2021		DCPA, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 31 mars 2021		33
205	N° G/SPS/N/UKR/154/add.1 du 26 mars 2021	Ukraine	Cette notification concerne L'Ukraine annonce que la Loi de l'Ukraine sur la médecine vétérinaire (notifiée sous la cote G/SPS/N/UKR/154) a été adoptée le 4 février 2021 (Loi n° 1206), a été publiée le 20 mars 2021, est entrée en vigueur le 21 mars 2021 et sera pleinement mise en œuvre le 21 mars 2023. Certaines dispositions de la Loi sont mises en œuvre immédiatement. Les dispositions des paragraphes 4 et 5 du sous-chapitre 1.4 du chapitre 1, du chapitre 5, du sous-chapitre 11.47 du chapitre 11, du paragraphe 4 du sous-chapitre 12 du chapitre 10, du chapitre 11 de la section XV "Dispositions finales et transitoires" de la Loi sont entrées en vigueur le 21 mars 2021.	12/04/2021		DCPA, DPPAV, DIL		La date d'entrée en vigueur est le 21 mars 2021		34
206										35
207										36
208										37
209										38
210										39
211										40
212										41